

In partnership with



Revue des politiques de promotion d'emplois des jeunes au Burkina Faso!

⌘ : fY bWλ "



Image licensed from Adobe Stock

Authors Yaya KY | NUb'A U\Ua ci fci | Bct''?c'c[c p'f, bY'6ci f[ci
| Dci]f_, hJ'F]hJ'B_]Ya U'pG| b!M '@UnUfY '8Up'5`]a U'Gci [i f

Date June 2025

Working Paper 2025-14

PEP Working Paper Series ISSN 2709-7331

Remerciements

Ce travail a été réalisé avec le soutien financier et scientifique du Partenariat pour la politique économique (PEP www.pep-net.org) en partenariat avec la Fondation Mastercard.

Les auteurs remercient également Christian Emini et Claude Sinzogan pour leur soutien technique et leurs conseils.

Authors

Yaya KY

Researcher
Centre panafricain de recherche pour le
développement économique et social (CARDES)
yky@cardes.org

Rita Nikiema

Lecturer-Researcher
Université Norbert Zongo de Koudougou
ritanikiema@yahoo.fr

Noël Kologo

Université Norbert Zongo
Ong Action Éducation
noelkologo93@gmail.com

Alimata Sougué

Ministère en charge de la Jeunesse et de l'Emploi
Direction en charge de l'entrepreneuriat des jeunes
souguealimat@gmail.com

Zan Mahamourou

Secrétaire Permanent
Ministère des Sports, de la Jeunesse et de
l'Emploi
Secrétariat Permanent de YouthConnekt
Burkina
zanmaham@yahoo.fr

Irène Bourgou

Recherche
Université Thomas SANKARA
renebourg197@gmail.com

Sân-ib Lazare Da

Stagiaire au centre panafricaine pour le
développement économique et sociale
lazare.da@gmail.com

Avertissement

Ce document a été produit dans le cadre de l'initiative Ce qui fonctionne pour l'emploi des jeunes en Afrique : Un examen des politiques existantes et une analyse empirique, mise en œuvre en partenariat avec la Fondation Mastercard. Il s'agit d'une initiative de trois ans (2021–2024) visant à constituer une base de connaissances sur l'emploi des jeunes et les politiques de développement social connexes afin d'éclairer les politiques et les pratiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation, de son personnel ou de son conseil d'administration. Pour plus d'informations sur cette initiative, veuillez visiter : www.pep-net.org/programs/youth-employment

Table of Contents

I	Introduction.....	5
II	L'emploi des jeunes au Burkina Faso	7
III	Cadre méthodologique.....	13
IV	Description des politiques et programmes d'emploi des jeunes.....	16
4.1	Améliorer l'employabilité des jeunes.....	16
4.2	L'Opération Permis de Conduire (OPC).....	16
4.3	Le Programme de Formation aux Métiers de 10 000 Jeunes par An	17
4.4	Le Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP).....	17
4.5	Programme de renforcement de la formation et de l'insertion professionnelle (PRFIP).....	18
4.6	Le Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnelles (PAPS/EFTP)	18
4.7	Le Programme Spécial de Création d'Emplois en Faveur des Jeunes et des Femmes (PSCE/JF)	19
4.8	Le Programme National de Volontariat (PNVB).....	19
4.9	Le Service National pour le Développement (SND)	19
4.10	Les Centres Nationaux de Formation Professionnelle	20
4.11	Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA).....	20
4.12	Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC).....	21
4.13	Promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes.....	22
4.14	Le Sous-programme Augmentation de Revenus et Promotion de l'Emploi Décent en Faveur des Femmes et des Jeunes (PARPED)	22
4.15	Projet Femmes, Jeunes Entrepreneurs et Citoyenneté (ProFejeC)	22
4.16	Projet Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes (PAEJ)	23

4.17 Programme d'Autonomisation Socio-Économique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF)	23
4.18 Le Programme de Formation de 5000 Jeunes par An à l'Entrepreneuriat	24
4.19 Fonds de soutien à la création d'emplois pour les jeunes.....	24
4.20 Politiques visant à protéger les droits des jeunes au travail : Droit du travail et législation	25
V Revue des évaluations de politiques et programmes d'emploi des jeunes	26
5.1 Évaluations d'impact dans les pays en développement.....	26
5.2 Evaluation d'impact au Burkina Faso	28
VI Economie politique des politiques d'emploi des jeunes	33
6.1 L' (in)adéquation des politiques d'emploi des jeunes.....	33
6.2 Coordination et pilotage des programmes et projets de création d'emplois pour les jeunes	34
6.3 Besoin de plus d'engagement des décideurs politiques....	35
6.4 Besoin d'une plus grande implication des structures déconcentrées et de la prise en compte de l'informalité de l'économie	36
6.5 Endogénéiser les politiques d'emploi des jeunes.....	37
6.6 Inclusion des groupes vulnérables : La non prise en compte de l'hétérogénéité des personnes vivant avec un handicap....	37
6.7 Implication des partie prenantes	38
VII Conclusion et implications de politiques.....	39
Références.....	42

I Introduction

La littérature économique identifie l'emploi comme étant le levier sur lequel les politiques peuvent agir pour accroître l'inclusion sociale et le bien-être à travers le développement économique (Protection, 2013 ; Vereinte Nationen, 2018). Plusieurs référentiels internationaux de politique de développement vont dans ce sens. Il s'agit notamment de l'Agenda 2030 des Nations Unies (Objectifs de développement durable (ODD) à travers son objectif 8, de même que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui affirme la nécessité d'un développement axé sur les personnes, l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des jeunes. Tous ces documents font de la question de l'emploi une priorité de développement.

Les économies des pays en développement sont affectées par des défis liés au manque d'emplois pour des millions d'actifs, principalement des jeunes et des femmes (OCDE, 2011). S'agissant du Burkina Faso, la structure démographique caractérisée par un fort taux de natalité a pour conséquence une augmentation rapide de la proportion de jeunes et de demandeurs d'emplois (Coale, 1989).

En 2018, près de 53 % de la population du pays était en âge de travailler, avec un taux de chômage de 4,6 %¹ et un taux de sous-emploi d'environ 40 %. Pour faire face à une telle situation, les autorités ont adopté des projets et programmes d'emploi, ainsi que des stratégies spécifiques. En plus, elles ont fait voter des lois et mis en place des fonds destinés à encadrer et appuyer la mise en œuvre des politiques ciblées.

Cependant, l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques se heurtent au caractère multidimensionnel de l'emploi lié aux aspects institutionnels et aux enjeux sociaux de cette problématique. Par conséquent, la capacité des institutions à mobiliser les ressources et à coordonner ces politiques apparaît comme essentielle pour l'atteinte

¹ La mesure du taux de chômage au Burkina Faso est confrontée à plusieurs difficultés, parmi lesquelles on peut citer : l'absence de registres administratifs fiables, la sous-déclaration, particulièrement en milieu rural, le problème de définitions non adaptées au contexte des économies informelles et rurales, comme celle du Burkina Faso, ainsi que la saisonnalité de l'emploi.

les objectifs visés. Comprendre l'économie politique de l'emploi des jeunes pourrait donc contribuer à réduire les inégalités entre les différentes catégories de la population tout en renforçant la gouvernance établie.

Bien qu'il existe quelques rapports sur les politiques de création d'emplois au Burkina Faso, peu de recherches se sont intéressées à la capitalisation sur les réussites, et les échecs des initiatives prises.

De fait, les études, réalisées dans un contexte national différent, ne mettent pas suffisamment l'accent sur le point de vue des bénéficiaires ni sur les lacunes en matière de connaissances visant à orienter les programmes de recherche. En réalité au Burkina Faso, le peu d'études qui existent sur cette problématique n'apportent pas des résultats scientifiques permettant de comparer la situation nationale de l'emploi avec celle d'autres pays en développement. Il convient donc de mener une étude scientifique tenant compte de l'avis des décideurs, des influenceurs et des bénéficiaires afin de lever les contraintes qui pèsent sur les mécanismes de création d'emplois décents dans l'optique d'un développement durable.

Cette recherche fait le point sur les politiques d'emploi des jeunes et sur les études empiriques existantes afin d'en tirer des enseignements pour l'accélération du rythme de création d'opportunités de travail pour les jeunes. Elle a aussi pour objectif de fournir des connaissances empiriques et des bonnes pratiques susceptibles d'éclairer les décideurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de création d'emplois. Enfin, elle met en évidence les lacunes en matière de connaissances en vue d'orienter le futur programme de la Mastercard Foundation et son travail de recherche avec d'autres partenaires sur cette problématique.

La méthodologie utilise les données provenant de l'exploitation de la documentation des programmes et projets, des produits des groupes de discussions et des entretiens individuels réalisés avec des responsables des structures administratives en charge de la question.

Le reste du document est organisé comme suit. La section II expose le contexte, la section III qui suit traite de la méthodologie utilisée et la section IV procède à un examen des programmes d'emploi des jeunes (YEP). S'ensuivent la section V qui est consacrée à la revue des évaluations de politiques et programmes d'emploi des jeunes, et la section VI qui porte sur l'économie politique des politiques d'emploi des jeunes. La dernière section présente la conclusion et formule des recommandations.

II L'emploi des jeunes au Burkina Faso

Selon l'INSD (2022)², la démographie du Burkina Faso est caractérisée par une prédominance de la population jeune et un taux de croissance élevé (2,93%), surpassant celui observé dans les pays en développement (2,39%). D'après le rapport du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019, la population résidente du Burkina Faso s'élevait à 20 951 639 personnes (INSD, 2022) dont près de la moitié (48%) sont des actifs jeunes, c'est-à-dire âgés entre 15 ans et 35 ans, 3% d'entre eux étant victimes d'un handicap et résidant en milieu urbain (INSD, 2014).

La population active est principalement constituée de jeunes âgés de 15 à 35 ans. Le Tableau 1 détaille la répartition de la population active selon l'âge, le lieu de résidence et le genre. Il montre que 60,6% de la population active se compose de jeunes de 15 à 35 ans. Cette répartition varie selon le genre : la tranche d'âge de 15 à 18 ans concerne 14,5% des femmes contre 17,5% des hommes.

La main-d'œuvre active est plus jeune et majoritairement féminine en milieu urbain par rapport au milieu rural. Le Tableau 1 indique aussi que 62,6% de la population active urbaine est constituée de jeunes de 15 à 35 ans, contre 59,7% en

² Institut National de la statistique et de la démographie (INSD)

milieu rural. De plus, en milieu urbain, les femmes de 15 à 35 ans représentent 64% de la population active, contre 60% pour les hommes.

Tableau 1 : Structure de la population active par âge selon le milieu et le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-18 ans	13,88	15,21	14,58	19,32	14,21	16,49	17,56	14,51	15,9
19-24 ans	17,74	19,7	18,77	16,57	17,22	16,93	16,95	17,96	17,5
25-35 ans	29,16	29,33	29,25	23,83	28,38	26,35	25,55	28,66	27,25
36-39 ans	8,78	8,65	8,71	7,36	8,71	8,11	7,82	8,69	8,3
40-44 ans	10,41	7,52	8,89	8,23	8,58	8,43	8,94	8,27	8,57
45-49 ans	6,39	6,45	6,42	7,3	7,77	7,56	7	7,38	7,21
50-54 ans	5,83	4,48	5,12	6,24	6,56	6,42	6,1	5,94	6,01
55-59 ans	4,41	4,24	4,32	5,94	4,62	5,21	5,44	4,51	4,93
60-65 ans	3,39	4,42	3,93	5,21	3,94	4,51	4,62	4,08	4,33
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble	47,72	52,28	100	48,38	51,62	100	48,21	51,79	100

Source : auteurs, à partir des données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (INSD, 2018)

La population de jeunes en âge de travailler, soit ceux âgés de 15 à 35 ans, était estimée à 7,2 millions en 2021. Sa taille a connu une évolution entre 2015 et 2021 (Tableau 2) puisque sa part dans la population globale est passée de 31,5% à 32,6%, représentant ainsi environ un tiers de la population totale du pays.

Tableau 2 : Évolution de l'effectif de la population jeune par tranches d'âges (en millions)

Tranches d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
15-19 ans	2,02	2,10	2,19	2,28	2,15	2,26	2,33
20-24 ans	1,57	1,64	1,72	1,79	1,72	1,88	1,94
25-29 ans	1,29	1,32	1,35	1,39	1,50	1,56	1,61
30-35 ans	1,03	1,06	1,10	1,15	1,32	1,27	1,32
Ensemble 15-35	5,90	6,13	6,36	6,62	6,69	6,98	7,20
Population totale	18,72	19,28	19,84	20,39	20,95	21,52	22,10
% Population totale	31,50%	31,80%	32,10%	32,40%	31,90%	32,40%	32,60%

Source : (MSJE, 2022)

Au Burkina Faso, une large part de la jeunesse est non scolarisée. Le Tableau 3 donne le détail de la répartition des jeunes selon le genre et le niveau d'éducation. Plus de 78% d'entre eux ne possèdent aucun niveau d'éducation formelle, seuls 3% ont

complété leur cursus primaire, 4,3% ont terminé le secondaire et 1,7% ont un niveau d'éducation supérieure. La tranche d'âge la mieux éduquée est celle des 15-18 ans. En moyenne, les jeunes femmes sont moins éduquées que les jeunes hommes du même âge. Le tableau indique que 76% des jeunes hommes sont sans éducation, contre 80% pour les femmes (INSD, 2018).

Tableau 3 : Niveau d'instruction des jeunes de 15 à 35 ans selon le sexe

	Aucun	Primaire	Post primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Ensemble	78,33	2,96	12,75	4,26	1,71	100
15-18 ans	51,16	10,57	34,78	3,41	0,082	100
19-24 ans	75,17	0,54	11,29	9,95	3,05	100
25-35 ans	96,21	0,07	0,82	1,1	1,8	100
Homme	76,06	3,16	13,63	4,8	2,34	100
15-18 ans	53,97	10,06	33,24	2,72	0,013	100
19-24 ans	70,23	0,77	12,66	12,58	3,76	100
25-35 ans	95,09	0,014	0,81	1,08	3,01	100
Femme	80,19	2,79	12,02	3,81	1,19	100
15-18 ans	48,32	11,09	36,33	4,1	0,15	100
19-24 ans	79,05	0,36	10,22	7,89	2,49	100
25-35 ans	97,04	0,11	0,84	1,11	0,9	100

Source : auteurs, à partir des données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (INSD, 2018)

Défis d'emploi et d'insertion des jeunes

Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler qui n'est pas active, cherche du travail et est disponible pour en occuper un. Entre 2003 et 2018, la proportion de personnes faisant face aux défis de l'emploi est plus élevée chez les jeunes que dans l'ensemble de la population active. Elle a presque triplé. Le Tableau 4 montre que cette proportion est passée de 3,5% en 2003 à 10% en 2018, tandis que celle des jeunes a augmenté de 4,4% en 2003 à 9,3%. Ce taux est particulièrement élevé chez les jeunes âgés de 19 à 24 ans, une cohorte majoritairement composée d'individus en fin de formation, tant au niveau secondaire qu'universitaire.

Ce phénomène, essentiellement urbain en 2014, a régressé en milieu rural en 2018 (Tableau 4). En 2003, la proportion de personnes faisant face aux défis de l'emploi en milieu urbain était inférieure à la moyenne nationale. Cependant, en 2014, il a atteint 10%, contre 7,3% pour l'ensemble des actifs et 11% pour les jeunes. En 2018, ces proportions étaient nettement inférieures à celles observées au niveau national, suggérant un déplacement des défis de l'emploi vers les zones rurales, probablement exacerbés par la crise sécuritaire. Cette tendance est confirmée par le Conseil national de la prospective et de la planification stratégique (2024) qui estime l'emploi précaire à 40% en milieu rural contre 18% en milieu urbain.

Tableau 4 : Proportion de personnes faisant face aux défis de l'emploi en milieu urbain selon la tranche d'âge

	2003		2014		2018	
	Ensemble	Urbain	Ensemble	Urbain	Ensemble	Urbain
15-18 ans	5,01	2,00	7,84	11,34	6,24	1,57
19-24 ans	5,77	1,53	8,87	12,15	8,19	2,11
25-35 ans	3,15	0,96	7,72	10,87	10,27	3,07
15-35 ans	4,4	1,4	8,1	11,4	9,3	2,7
15-65 ans	3,5	1,2	7,35	10,1	10,1	2,6

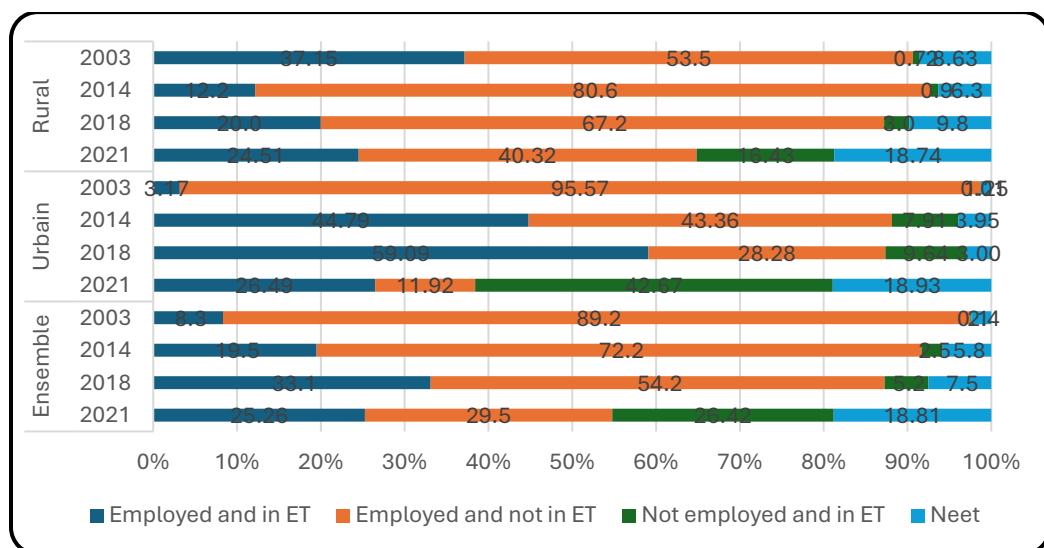
Source : auteurs, à partir des données de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages (INSD, 2003) , Enquête continue multisectorielle (INSD, 2014), l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (INSD, 2018).

La proportion de jeunes sans éducation, sans emploi et sans formation (NEET) s'accroît d'année en année. Le Graphique 1 illustre la situation des jeunes en fonction de leur emploi, de leur formation ou de leur apprentissage dans le système éducatif. On distingue quatre cas de figures. Le premier concerne les jeunes employés après leur formation dans le système éducatif ou dans des centres de formation professionnelle.

Le deuxième cas concerne ceux qui sont employés sans avoir bénéficié d'une formation professionnelle ni d'une éducation formelle. Le troisième cas fait référence aux jeunes qui ne sont pas actifs sur le marché du travail parce qu'ils poursuivent leurs études ou une formation professionnelle. Le dernier cas concerne les jeunes qui n'ont ni emploi, ni formation, ni éducation formelle (NEET).

En outre, la proportion de jeunes employés sans avoir suivi de formation professionnelle ni bénéficié d'une éducation formelle est en recul, bien qu'elle demeure significative (graphique 1A). Elle est passée d'environ 90 % en 2003 à près de 30 % en 2021. Ce taux reste particulièrement élevé en milieu rural, atteignant 4 % contre 12 % en milieu urbain. En revanche, le nombre de jeunes NEET est en hausse, passant de 2,4 % en 2003 à 5,8 % en 2014, pour atteindre 18 % en 2021. Les NEET sont aussi nombreux en milieu rural (18,7 %) qu'en milieu urbain (18,9 %) en 2021.

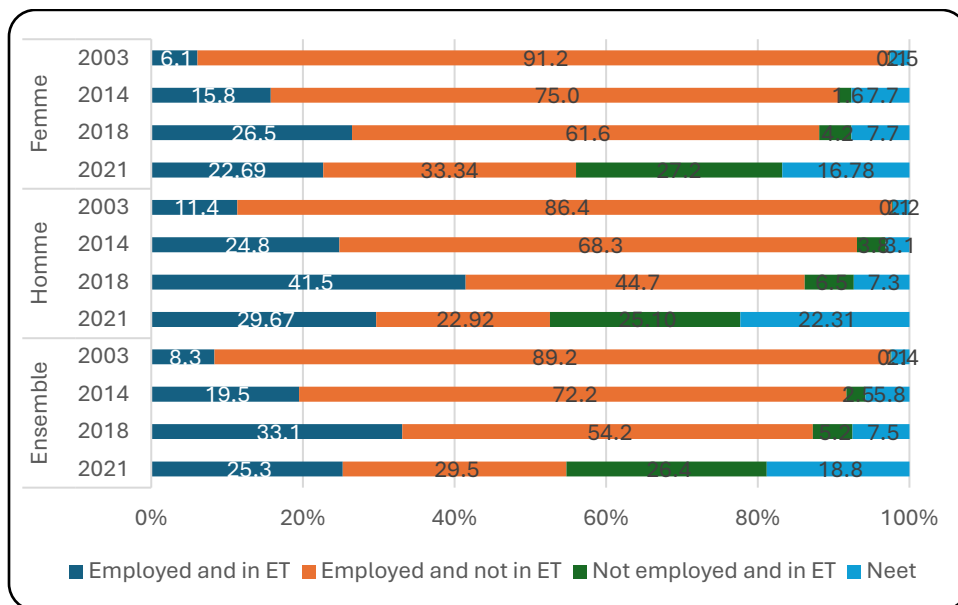
Graphique 1A : Situation de l'emploi des jeunes de 15-35 ans selon le milieu de résidence



Source : auteurs, à partir des données d l'enquête Continue sur les conditions de vie des ménages (INSD, 2003) , Enquête continue multisectorielle (INSD, 2014), l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (INSD, 2018), l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages(INSD, 2021),.

Note : Neet = No Employment no Education no Training

Graphique 1B : Situation de l'emploi des jeunes de 15-35 ans selon le milieu de résidence



Source : auteurs, à partir des données d l'enquête Continue sur les conditions de vie des ménages (INSD, 2003) , Enquête continue multisectorielle (INSD, 2014), l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (INSD, 2018), l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages(INSD, 2021),.

Note : Neet = No Employment no Education no Training

Les jeunes hommes en situation de NEET sont plus nombreux que les jeunes femmes contraintes d'intégrer le marché du travail sans avoir reçu de formation

professionnelle, ni d'instruction dans le système éducatif (Graphique 1B). La proportion de jeunes hommes en situation de NEET est estimée à 22% en 2021 contre 16.8% pour les jeunes femmes. Cependant, ces dernières constituent 33% des jeunes filles sur le marché du travail alors qu'elles n'ont reçu ni formation ni éducation dans le système éducatif (INSD, 2021).

A partir de ce qui précède, on peut affirmer que trois principaux défis émergent pour les jeunes en matière de travail. Le premier consiste à renforcer la création d'emplois pour répondre à la dynamique démographique. Le deuxième défi est lié aux problèmes de l'emploi des jeunes en milieu rural, entraînant l'exode rural. Le troisième défi vise à améliorer leur accès à des emplois décents en réduisant le nombre d'entre eux en situation de NEET.

Si la section précédente a présenté les faits stylisés sur l'emploi des jeunes et les défis d'emploi au Burkina Faso, la section suivante décrit l'approche méthodologique adoptée pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette recherche.

III Cadre méthodologique

La méthodologie utilise des données collectées à partir des entretiens individuels, des groupes de discussion et de la documentation des programmes et projets. Les sections suivantes présentent les différentes sources de collecte.

- Données collectées auprès de plusieurs acteurs : des interviews ont été menées auprès de divers acteurs, tels que des inspecteurs du travail, des représentants du patronat, des fonds pour le financement des programmes d'emplois pour les jeunes, des partenaires techniques et financiers, des personnes déplacées internes, des responsables des bénéficiaires et des responsables des

programmes. Les personnes interviewées sont réparties comme présenté dans le tableau ci-dessous.

- Groupes de discussion : Les groupes de discussion avec des bénéficiaires des programmes et d'autres personnes cibles sont réalisés à Ouagadougou et dans neuf régions du pays. À Ouagadougou, neuf groupes de discussion réalisés, sont composés comme suit : (i) Associations de personnes vivant avec un handicap, (ii) Fondations, ONG et associations de développement, (iii) Jeunes non scolarisés du secteur informel, du secteur formel, étudiants et élèves, (iv) Toutes les parties prenantes (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap, décideurs), (v) Structures universitaires, employeurs, institutions financières, autorités locales, structures d'enseignement, responsables des fonds, (vi) Structures publiques et privées de formation technique et professionnelle, (vii) Entreprises du secteur informel dans divers secteurs, (viii) ONG impliquées dans l'alphabétisation des adultes et la formation professionnelle, (ix) Associations de femmes travaillant dans l'emploi.

Deux groupes composés uniquement de femmes ou de personnes vivant avec un handicap ont permis de recueillir les préoccupations spécifiques de ces cibles. Dans les régions, 13 groupes de discussion ont été réalisés, comprenant environ 10 personnes chacun, dont au moins trois femmes, cinq bénéficiaires, cinq personnes déplacées internes.

Graphique 1 : Répartition spatiale des groupes de discussion dans les régions



Source : auteurs. Les points rouges représentent les villes où les groupes de discussions se sont déroulés.

Tableau 5: Répartition des personnes interviewées

Type de collecte	Type d'individu	Effectif
Interview individuel	Décideurs	66
	Conseillers/influenceurs (des décisions politiques et des programmes)	62
	Bénéficiaire	70
	Personne déplacée interne	11
	Responsable de programme	13
Groupe de discussion	Jeune non bénéficiaire	31
	Personne vivant avec un handicap	10
	Total	263

Source : auteurs

Documents de politiques et documents d'évaluation des programmes : Les documents des programmes et projets ont été collectés pour une bonne compréhension des déterminants de leur conception. Quant aux documents d'évaluation, ils étaient censés fournir des informations sur le niveau et la qualité de leur mise œuvre.

Par ailleurs, des informations quantitatives sur le budget de l'État alloué aux projets et programmes de création d'emplois pour les jeunes ont été collectées auprès du Ministère des Finances et celui de la jeunesse. Des données telles que le nombre de participants aux programmes, le coût des programmes, les zones de mise en œuvre, la période, etc., ont été obtenues auprès des structures responsables de la mise en œuvre des politiques de création d'emplois pour les jeunes.

IV Description des politiques et programmes d'emploi des jeunes

Les autorités ont mis en œuvre une vingtaine de politiques de création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Elles ont été mises en œuvre dans au moins deux régions du pays sur la période 2009-2023. On les classe en quatre catégories principalement : (i) les programmes/politiques destinés à améliorer l'employabilité des jeunes ; (ii) ceux ayant pour objectif de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes ; (iii) les fonds de soutien à la création d'emplois pour les jeunes et (iv) les politiques visant à protéger les droits des jeunes au travail. Cette section présente ces politiques en termes de population cible, de cout et de mode de sélection des bénéficiaires.

4.1 Améliorer l'employabilité des jeunes

Il a été répertorié 11 programmes et politiques, placés sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, souvent en partenariat avec d'autres départements ministériels à savoir le Ministère de l'éducation nationale de l'alphabétisation et des langues national (MENAPLN), le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI), le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID).

4.2 L'Opération Permis de Conduire (OPC)

Financée par une ligne budgétaire spécifique, l'OPC a été officiellement lancée le 12 août 2008 et est toujours en cours. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 200 millions de FCFA soit environ 305 000 euros en 2020.

L'objectif général de l'opération consiste à créer de l'emploi au profit des jeunes désœuvrés et à contribuer à la sensibilisation de la jeunesse sur la sécurité routière. Il

facilite aux jeunes de 18 à 35 ans l'obtention d'un permis de conduire à un prix subventionné de 60% du coût sur le marché.

Le programme, couvrant tout le territoire national, est mis en œuvre par un comité dans chaque région, intégrant les présidents des conseils régionaux de jeunesse et présidé par les gouverneurs de régions. Les groupes vulnérables bénéficient d'un quota réservé.

4.3 Le Programme de Formation aux Métiers de 10 000 Jeunes par An

Ce programme, toujours en cours, a été lancé en octobre 2007 et est financé chaque année par une ligne budgétaire du département ministériel. Il est déployé dans l'ensemble des régions du Burkina Faso sur la période 2007-2010, avec un budget prévisionnel de 500 millions de F CFA soit environ 762 241 euros. L'objectif du programme est d'élargir et de renforcer l'offre de formation professionnelle pour 10 000 jeunes et femmes. Le choix des filières de formation a été déterminé en fonction des besoins immédiats en compétences de chaque région, en collaboration avec les Centres de Formation Professionnelle de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

4.4 Le Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP)

La période d'exécution du projet est de 2007-2016 à l'échelle nationale, avec un budget prévisionnel de 62 millions d'euros, financé par l'État Burkinabè avec la contribution du Gouvernement de Chine Taïwan. La cible principale du programme est constituée des jeunes apprenants et des étudiants à travers la construction des centres de formation professionnelle.

4.5 Programme de renforcement de la formation et de l'insertion professionnelle (PRFIP)

Ce programme concerne le territoire national et est mis œuvre sur la période 2020-2021. Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité de la formation professionnelle qualifiante, de consolider le dispositif de la formation professionnelle et de faciliter l'insertion des jeunes formés.

Avec un budget de 9,4 millions d'euros, le programme s'appuie sur l'assistance technique de la Chine et l'implication du secteur privé dans la formation professionnelle à travers une logique de partenariat public-privé. Les bénéficiaires de ce programme sont les jeunes apprenants et étudiants éligibles aux filières de formation des centres de formation professionnelle.

4.6 Le Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnelles (PAPS/EFTP)

Le PAPS/EFTP cible les bénéficiaires sur l'ensemble du territoire du Burkina Faso sur la période 2012-2016 pour un coût prévisionnel de 28,8 millions d'euros. L'objectif global du programme est d'élever le niveau de connaissances et de compétences de la population active, en particulier des jeunes, afin de favoriser leur insertion dans les emplois actuels et les métiers porteurs du futur, stimulant ainsi la croissance économique et réduisant la pauvreté. Plus spécifiquement, il vise à améliorer l'offre de formation professionnelle et l'employabilité des jeunes.

4.7 Le Programme Spécial de Création d'Emplois en Faveur des Jeunes et des Femmes (PSCE/JF)

Mis en œuvre, à partir de 2012, le PSCE/JF couvre les 13 régions du pays. Il comprend deux phases, la première allant de 2012 à 2014 et la seconde de 2015 à 2017. Le coût annuel prévisionnel est estimé à 4,6 milliards de FCFA soit environ 7 millions d'euros. L'objectif du programme est d'accélérer la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes, tant en zone urbaine que rurale. Le programme prévoit une formation en entrepreneuriat avec un financement spécial pour la création de micro-entreprises.

4.8 Le Programme National de Volontariat (PNVB)

Lancé en 2007, le PNVB est toujours en cours. Son financement provient des subventions de l'État et de la contribution des partenaires techniques et financiers, avec un coût prévisionnel de mise en œuvre estimé à 1,15 milliards de FCFA, soit environ 2,3 millions euros en 2010 et variant entre 3,24 milliards FCFA soit environ 5 millions euros et 5,4 milliards FCFA soit environ 8,2 millions euros pour la période de 2011 à 2015. L'objectif général du PNVB est de développer et promouvoir l'engagement volontaire en mobilisant les populations burkinabè, en particulier les jeunes, pour atteindre les Objectifs de Développement Durables (ODD). Le programme offre des opportunités aux bénéficiaires pour l'acquisition d'une expérience professionnelle. Sa cible principale est constituée de femmes et de jeunes diplômés.

4.9 Le Service National pour le Développement (SND)

Le Service National pour le Développement (SND) a été instauré en 1984 pendant la révolution Burkinabé, avec pour objectif de mobiliser la jeunesse en vue d'accélérer le développement national par le biais d'activités à forte intensité de main-d'œuvre, telles que la construction d'infrastructures et l'agriculture. En 2022, le budget alloué au SND

était de 1 145 466 900 FCFA, soit environ 1 746 272 euros. Le programme vise à inculquer aux jeunes un esprit d'initiative, ainsi qu'une conscience civique et patriotique, tout en leur offrant une formation professionnelle de base, particulièrement destinée aux jeunes issus des milieux ruraux ou ayant quitté l'école précocement. Le SND s'adresse aux jeunes de 18 à 29 ans.

4.10 Les Centres Nationaux de Formation Professionnelle

Le Burkina Faso compte trois grands centres nationaux de formation professionnelle : le Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR-Z), le Centre d'Évaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou (CEFPO), et le Centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo Dioulasso (CFPIB), créés en 2010, 2016 et 2016 respectivement. L'objectif principal est d'offrir des formations d'excellence et d'élargir les opportunités d'emploi des jeunes au Burkina Faso. Tous les centres offrent principalement deux (2) types de formations : la formation initiale et la formation continue. Les offres sont ouvertes à toutes les catégories de jeunes, y compris les jeunes filles.

4.11 Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) a été créé en 2003. Son objectif est de contribuer à appuyer l'exécution des programmes et projets du Gouvernement dans le domaine de la formation professionnelle initiale, continue et par l'apprentissage.

Il est destiné aux actifs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), aux artisans et autres acteurs du secteur informel, aux apprentis des centres de formation professionnelle, et

aux jeunes sans emploi. Il intervient par subvention à hauteur de 87,5% du montant des actions de formations accordées, et les bénéficiaires contribuent à hauteur de 12,5%.

4.12 Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC)

Le Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences est planifié sur une période de cinq ans (de 2014 à 2018). Avec un coût prévisionnel estimé à 50 millions de dollars US. Il projet couvre l'ensemble des 13 régions du pays. L'objectif général est de favoriser l'accès à l'emploi et l'acquisition de compétences professionnelles pour 34 200 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 35 ans, peu ou pas scolarisés, en vue de leur offrir des opportunités d'insertion durable sur le marché du travail.

Le projet accorde une importance particulière à l'équité entre les genres. Un quota d'au moins 50% est affecté aux femmes dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO), 30% pour les programmes de formation professionnelle initiale et par apprentissage, et 40% pour le programme de formation en entrepreneuriat. Le processus de sélection des bénéficiaires était basé sur l'examen de dossiers pour les formations et le tirage au sort pour les THIMO.

C'est la mise en œuvre de ce projet qui a induit l'innovation appelée « garderie mobile ». En effet, face au quota élevé de femmes, dont beaucoup étaient enceintes ou avaient de jeunes enfants, et n'ayant pas les moyens de payer des garderies classiques, l'idée de s'organiser de sorte que les femmes enceintes s'occupent des enfants des autres participantes en échange d'une petite cotisation tirée de leurs revenus journaliers.

4.13 Promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes

Dans cette sous-section, neuf (9) politiques sont réparties en trois (3) catégories de politiques qui sont notamment les programmes/projets, les fonds et les lois.

4.14 Le Sous-programme Augmentation de Revenus et Promotion de l'Emploi Décent en Faveur des Femmes et des Jeunes (PARPED)

Ce programme qui couvre deux (2) régions est mis en œuvre sur la période 2011-2015. Son coût prévisionnel est de 3,6 millions de dollars US, soit 1,8 milliard de FCFA. Il comporte deux (02) volets : la promotion de l'entrepreneuriat en faveur des femmes et des jeunes en milieu rural, et la promotion de l'emploi décent et l'accroissement de l'employabilité des femmes et des jeunes.

Les interventions comprennent l'information/sensibilisation des bénéficiaires, la subvention des formations, l'appui au montage de dossiers de demandes de financements, la facilitation de l'accès au financement, et l'accompagnement des acteurs. Sont visés, les jeunes (des deux sexes de 18 à 35 ans), les femmes de 35 à 65 ans, ainsi que les organisations de promotrices et de jeunes promoteurs de Micro et Petites Entreprises Rurales.

4.15 Projet Femmes, Jeunes Entrepreneurs et Citoyenneté (ProFejeC)

Avec un montant prévisionnel de 2 237 613 USD, la mise en œuvre du ProFejeC cible les deux grandes villes du Burkina Faso sur la période de 2018 à 2020. L'objectif général du projet est de renforcer la viabilité des entreprises créées par les jeunes et les femmes grâce à l'appui des incubateurs, et de faire de ces jeunes et femmes des

entrepreneurs ayant une fibre civique et citoyenne. Il s'agit de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes tout en renforçant leur capacité d'intervention.

Il vise également à mettre à la disposition des jeunes des ressources physiques et virtuelles (documents physiques, électroniques, logiciels) pour renforcer leurs capacités en vue de faciliter leur employabilité et leur insertion dans le tissu économique national. Les jeunes sont sélectionnés sur la base d'une compétition de leur modèle économique suite à un appel à candidatures.

4.16 Projet Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes (PAEJ)

Le PAEJ est mis en œuvre sur une période de deux ans, allant de juin 2019 à décembre 2020, avec un coût total de 10 192 500 FCFA, soit environ 15 200 euros. L'objectif visé par le projet est de contribuer au renforcement des capacités économiques et techniques des jeunes défavorisés en vue de leur autonomisation. Il cible des jeunes de 16 à 35 ans, défavorisés, scolarisés ou non, diplômés ou non. Il consiste d'abord à former tous les bénéficiaires en entrepreneuriat, en marketing et à l'utilisation des TIC.

4.17 Programme d'Autonomisation Socio-Économique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF)

Créé en 2017 pour une durée de trois (3) ans, le PAE/JF couvre les treize (13) régions du Burkina Faso avec un coût prévisionnel de 16,5 milliards de FCFA soit environ 25 millions euros, financé par le budget de l'État.

Le programme a pour objectif de contribuer à réduire la proportion de jeunes et de femmes faisant face aux défis de l'emploi au Burkina Faso. De façon spécifique, il vise à promouvoir l'auto-emploi, à améliorer l'employabilité, et à faciliter l'insertion socio-

professionnelle des jeunes et des femmes. Pendant la durée du projet de 2017-2020, le mode d'intervention était la formation des jeunes et des femmes en entrepreneuriat et le financement des meilleurs projets par les fonds nationaux de financement. La cible du programme est constituée de jeunes âgés de 15 à 35 ans.

4.18 Le Programme de Formation de 5000 Jeunes par An à l'Entrepreneuriat

Le Programme est initié en 2008 sous la forme d'une ligne budgétaire toujours en cours. Il est mis en œuvre dans les 13 régions du Burkina Faso, et est financé par le budget de l'État à hauteur de 500 millions FCFA au départ, soit environ 762 241 euros par an. Cette allocation budgétaire est actuellement de 50 millions par an.

L'objectif de ce programme est de permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances de base en vue de la création de leurs entreprises. La promotion de l'auto-emploi a révélé l'impérieuse nécessité de développer la culture entrepreneuriale. L'intervention consiste à former les jeunes en entrepreneuriat, à les accompagner au montage de leurs plans d'affaires, à sélectionner les meilleurs projets qui sont soumis pour financement par le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ). La cible visée est constituée des jeunes et des femmes de 18 à 35 ans qui ont au moins le niveau de la classe de troisième.

4.19 Fonds de soutien à la création d'emplois pour les jeunes

Dans le but de soutenir les projets et programmes, des fonds de financement des micro-projets des jeunes sont mis en place. Les ressources ainsi mises en place devaient contribuer à la promotion de l'emploi en général, et des jeunes de façon spécifique. Les fonds de promotion de l'emploi, y compris celui des jeunes, comprennent le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), le Fonds d'Appui à la

Promotion de l'Emploi (FAPE), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ).

Les fonds visent la promotion de l'autonomisation des femmes en facilitant leur accès aux services financiers afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion financière. Ils visent également le financement de projets, ainsi que le suivi et l'encadrement des promoteurs bénéficiaires de ses financements. Le pays a enregistré également plusieurs autres sources de financement de politique d'emploi pour les jeunes telles que organisations multilatérales³, les organisations non gouvernementales⁴, les associations⁵, etc. »

4.20 Politiques visant à protéger les droits des jeunes au travail : Droit du travail et législation

Il s'agit des lois adoptées par le Gouvernement pour favoriser l'emploi des jeunes en l'occurrence la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008. Elle porte code du travail au Burkina Faso et définit le cadre réglementaire du droit du travail, notamment les relations professionnelles entre employeurs et travailleurs, les conditions générales de travail, la sécurité et la santé au travail. Elle institue le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP), une structure de pilotage et de concertation de la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi et de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles.

Après la présentation des politiques de création d'emplois entre 2009 et 2023, la section suivante est consacrée à la revue des évaluations de ces politiques afin d'apprécier la qualité de leur mise œuvre.

³ Programme des Nations Unies pour Développement (PNUD), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Mondiale, Bureau International du Travail (BIT) etc.

⁴ Expertise France, DIAKONIA, Empow'her, etc.

⁵ TINTWA, Fondation pour le Développement Communautaire (FDC)

V Revue des évaluations de politiques et programmes d'emploi des jeunes

Pour orienter les politiques, il est nécessaire de disposer d'évidences solides sur leur pertinence et leur efficacité. D'où l'importance des évaluations d'impact qui permettent de disposer de telles preuves et de se faire une idée précise des résultats d'un dispositif en termes d'emplois, de revenus, de création d'entreprises, d'acquisition de compétences (OIT, 2020). Une évaluation rigoureuse des impacts des différents programmes d'emploi des jeunes au Burkina Faso et dans d'autres pays en développement au cours de la dernière décennie est essentielle pour apprendre et savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Cette section fait une synthèse des impacts de quelques programmes et politiques mis en évidence.

5.1 Évaluations d'impact dans les pays en développement

Concernant les pays en développement, la littérature propose de nombreuses évaluations de divers types de programmes recourant différentes méthodologies. Ces programmes sont classifiés selon qu'ils visent à encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes, à améliorer leur employabilité, à réduire le coût de recherche d'emploi, ou à offrir des subventions. Les évaluations couvrent une variété de régions, dont l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'Asie. L'OCDE (2024) a produit une boîte à outils fournissant des orientations opérationnelles permettant d'évaluer et de mettre en œuvre les politiques d'emploi en faveur des jeunes.

En ce qui concerne les politiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes, les résultats d'évaluation révèlent un impact positif et significatif. Ces conclusions proviennent d'essais randomisés menés auprès des bénéficiaires dans plusieurs pays africains (Blattman et al., 2013).

En Ouganda, Blattman et al., (2013) ont évalué une initiative gouvernementale destinée à aider les personnes pauvres et sans emploi à devenir des entrepreneurs indépendants. Les bénéficiaires ont enregistré une augmentation de 57% des actifs de leur entreprise, de 17% de leurs heures de travail et de 38% de leurs revenus, par rapport à un groupe de contrôle.

Bandiera et al. (2020) ont analysé une politique visant à renforcer l'autonomie des adolescentes en évaluant son impact sur leur indépendance et leurs activités économiques, grâce à une formation professionnelle. Ils ont observé une hausse significative de 4,9 points de pourcentage de la participation des filles à des activités génératrices de revenus, essentiellement via l'auto-emploi, ce qui représente une augmentation de 48% par rapport à la situation initiale.

Blattman et al. (2013) ont examiné un programme offrant des prêts, des subventions en espèces, une formation en gestion d'entreprise, ou une combinaison de ces éléments, à des propriétaires d'entreprises sélectionnés aléatoirement. Ils ont constaté que les hommes ayant accès à des prêts et à la formation rapportaient des bénéfices nettement supérieurs. L'approche basée uniquement sur les prêts a eu un impact initial, mais celui-ci n'a pas perduré. Les subventions n'ont eu aucun effet, et aucune des interventions n'a influencé les femmes.

Concernant les politiques de soutien à l'employabilité, les évaluations se concentrent sur des programmes de formation professionnelle à travers le monde, y compris en Colombie, au Brésil, en Ouganda, au Pérou, et dans d'autres régions, avec une attention particulière portée aux jeunes défavorisés. Les méthodologies employées incluent les essais randomisés, les approches non paramétriques pour estimer les effets causaux directs et indirects, les estimateurs de pondération de probabilité inverse

normalisée (IPW) pour calculer l'effet moyen du traitement (ATE), ainsi qu'un mélange de méthodes qualitatives et quantitatives.

Elles ont trouvé une augmentation significative des revenus et de l'employabilité, en particulier pour les femmes en Colombie (Attanasio et al. (2011), subventions et formation commerciale, qui a abouti à des améliorations économiques pour les femmes défavorisées en Colombie (Blattman et al., 2013), un impact positif à court terme sur l'emploi et les revenus, sans influencer les traits de personnalité ou les comportements à risque en Ouganda (Calero et al. ,2014).

Quant aux évaluations des politiques de subventions à l'emploi, les résultats sont mitigés. Les méthodologies de ces évaluations varient entre des expériences randomisées et des méthodes des moindres carrés ordinaires appliquées à des données de suivi de cohortes. Elles ont mis en évidence des effets positifs des politiques de subvention sur le chômage en Tunisie (Broecke,2013) et en Afrique du Sud (James et al., 2014), les subventions au transport ont influencé positivement les résultats de la recherche d'emploi en Éthiopie (Franklin, 2014), les subventions salariales peuvent stimuler temporairement l'emploi en Jordanie (Groh et al., 2012).

5.2 Evaluation d'impact au Burkina Faso

Dans l'ensemble au Burkina Faso, peu d'évaluations d'impact ont été faites pour les différents programmes, politiques et fonds en faveur de l'emploi des jeunes par les autorités gouvernementales. Une revue de l'OIT (2020) montre qu'il existe peu d'évaluations de suivi pour la grande majorité des programmes d'auto-emploi, pour les travaux HIMO et pour les mesures d'intensification de l'intermédiation sur le marché du travail (OIT, 2020).

Les études d'évaluation des programmes en général sont axées sur l'exécution, analysant le contenu, le degré d'exécution (nombre de participants, utilisation des fonds,

etc.), mais sans recourir à des méthodes d'évaluation d'impact expérimentales ou quasi expérimentales. Cela est dû à l'absence de données de référence et à la non-inclusion des non-bénéficiaires dans le processus. À la place, une approche participative est privilégiée, impliquant les parties prenantes à travers des enquêtes, des entretiens et des discussions de groupe.

Les évaluations combinent des méthodes qualitatives (entretiens, observations sur le terrain) et quantitatives (enquêtes auprès des ménages, analyse des données). Elles examinent l'atteinte des objectifs tels que l'autonomisation des jeunes, l'élargissement des opportunités d'emploi et la création d'emplois. Bien qu'elles manquent de rigueur méthodologique pour évaluer l'impact, ces études fournissent des résultats exploitables pour informer les politiques, en mettant en lumière les bonnes pratiques et certaines lacunes des programmes.

Le Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) a été évalué à travers l'approche participative. Les résultats de l'évaluation du PSCE/JF montrent que le PSCE/JF a permis de créer, sur six ans de mise en œuvre, 51 332 emplois directs et 16 034 emplois indirects, soit un volume total de 67 366 emplois générés (MJFIP, 2019). Il ressort que le Programme est pertinent car il répond à une finalité pertinente de réponse aux défis de l'emploi des jeunes et a permis de prendre en compte et de bien cibler toutes les couches de la population qui font face aux défis de l'emploi.

Quant au Projet Emploi des Jeunes et Développement de Compétences (PEJDC), l'évaluation de sa composante THIMO montre que 18% des bénéficiaires interrogés ont pu obtenir un nouvel emploi ou démarrer une nouvelle activité, 44% sont retournés à leur activité initiale et le taux de chômage a baissé de 12,5 points immédiatement après la fin du projet. L'analyse selon le genre montre qu'immédiatement après le projet, parmi ceux qui ont obtenu un nouvel emploi, 40,3% sont des femmes et parmi ceux qui sont retournés à l'activité initiale, 56,6% sont des femmes. De plus, le taux de sous-emploi a baissé de 13,7 points chez les bénéficiaires, passant de 38,8% avant le projet à 25,1% au

moment de l'enquête MJPEJ (2020). En outre, en termes de développement des compétences, il ressort que plus de quatre bénéficiaires de la formation sur cinq interrogés à la demande ont attesté de l'amélioration de leurs compétences après le projet. Près de 97 bénéficiaires de la formation sur 100 interrogés à la demande ont obtenu satisfaction dans le cadre de la recherche de travail. Cependant, l'évaluation indique qu'environ 51,2% des bénéficiaires interrogés n'ont pas bénéficié d'activités d'accompagnement pendant et après les THIMO.

Pour le projet d'Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes, l'impact sur les jeunes bénéficiaires se traduit par des changements sur leur situation professionnelle, économique et sociale. L'évaluation montre que l'insertion professionnelle représente l'un des impacts les plus importants du projet sur les jeunes. En effet, plus de 82% des enquêtés déclarent que sans le projet, ils n'auraient jamais pu mettre en place leur petite entreprise et 52% des petits entrepreneurs ont pu recruter d'autres jeunes, générant ainsi en moyenne trois nouveaux emplois. Aussi, 67% des promoteurs affirment que leur revenu personnel a augmenté depuis l'obtention du financement, consacrant ainsi l'impact du projet en matière d'insertion économique, ce qui réduit par ricochet la pauvreté chez ces derniers.

L'évaluation du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) révèle des impacts significatifs des formations sur les bénéficiaires. Parmi eux, 82,2 % ont acquis de nouvelles compétences, 34,3 % ont amélioré la qualité de leurs productions, 26,9 % ont développé de nouvelles activités, et 19,1 % ont vu leur chiffre d'affaires augmenter. Toutefois, 1,9 % estiment que la formation n'a eu aucun impact sur leurs activités.

Concernant l'insertion professionnelle, 43,9 % des bénéficiaires sans emploi avant la formation ont trouvé un emploi, avec un taux d'insertion de 32,9 % pour les apprenants/élèves/étudiants et 50,4 % pour les apprentis/stagiaires. Les résidents urbains affichent un taux d'insertion de 42,7 %, contre 40,2 % pour ceux vivant en milieu

rural. Les femmes sont davantage insérées que les hommes, avec un taux de 44 % contre 37,6 % pour ces derniers.

L'évaluation du PNUD (2016) du Sous-Programme Augmentation de Revenus et Promotion de l'Emploi Décemment en faveur des femmes et des jeunes (PARPED) montre qu'en dépit des nombreuses contraintes financières rencontrées, certaines interventions ont produit des effets positifs sur les bénéficiaires ciblés. Ces effets sont : la création d'emplois ; l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie ; le renforcement de l'employabilité à travers les formations ; le développement d'une culture entrepreneuriale à l'échelle individuelle et collective. De plus, dans les régions d'intervention, il ressort qu'au total 114 emplois ont été consolidés, 383 emplois créés, et 343 activités génératrices de revenus promues par le PARPED (PNUD, 2016).

L'évaluation du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) a porté sur ses impacts économiques et sociaux. Le FAIJ vise à réduire la pauvreté, le chômage et le sous-emploi chez les jeunes, tant en milieu urbain que rural, en fournissant formation, financement et encadrement aux jeunes promoteurs (MJFIP, 2016). Sur le plan économique, les résultats montrent que le FAIJ a contribué à la survie et à la formalisation des entreprises, à la création d'emplois décents et à la variation des revenus des promoteurs. Le taux de survie des entreprises créées est de 66%, atteignant 81,0% pour celles renforcées (MJFIP, 2016). De plus, les entreprises gérées par des hommes affichent un taux de survie de 78%, supérieur à celui des entreprises dirigées par des femmes bénéficiaires (65%). Notamment, 10% des promoteurs ont réussi à passer du secteur informel au formel, même sous forme d'entreprises individuelles. Après avoir obtenu un financement du FAIJ, le revenu moyen des promoteurs a augmenté de plus de 60%.

En ce qui concerne les impacts sociaux, le FAIJ a généré, sur une période de 6 ans (2008 à 2013), la création de 13 485 emplois, dont 3 875 emplois directs et 9 610 emplois indirects (en moyenne 2 247 emplois annuels). De plus, les conditions de vie des bénéficiaires se sont améliorées, avec plus de 75% des promoteurs reconnaissant avoir utilisé les gains issus des activités financées par le FAIJ pour la scolarisation de leurs

enfants. Près de 88% ont également investi ces gains dans des dépenses de santé pour les membres de leur ménage. Par ailleurs, 56,9% des promoteurs ont pu améliorer la qualité de leurs logements (MJFIP, 2016).

Le Programme National de Volontariat a été évalué qualitativement afin d'apprécier la performance du projet par rapport à ses objectifs et résultats prévus, sa durabilité, ainsi que les acquis et contraintes (Dahoun & Ouedraogo, 2011). Les résultats de cette évaluation démontrent que le programme a largement atteint ses objectifs, recrutant près de 1 000 volontaires affectés dans l'administration publique ou privée. Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été créé pour piloter et assurer la pérennisation du programme, qui est désormais implanté dans 11 des 13 régions, dépassant l'objectif initial de 6 régions.

Le succès du PNVB découle principalement de l'implication et de l'engagement de l'État, facilitant l'adoption rapide d'une loi. Le partenariat avec le secteur privé, ainsi que la création de Directions régionales, ont contribué au déploiement rapide des volontaires dans les régions. Enfin, l'efficacité des volontaires dans leur intervention a permis de pallier le déficit en personnel dans l'administration et l'enseignement.

Plusieurs études ont établi un diagnostic approfondi du secteur de l'éducation ou se sont penchées sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires des programmes d'emploi pour les jeunes (Afristat, 2021 ; MJFIP, 2017 ; CAPES, 2013 ; ONEF, 2021). Cependant, rares sont celles qui ont exploré l'économie politique des politiques d'emploi destinées aux jeunes. La section suivante se propose de combler cette lacune sur la période 2009-2023 afin de reformuler des recommandations d'amélioration des futures politiques d'emploi pour les jeunes.

VI Economie politique des politiques d'emploi des jeunes

Cette section présente les facteurs qui peuvent améliorer les chances de succès des programmes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Ces facteurs peuvent être d'ordre institutionnel, mais aussi politique et culturel. Nous allons, dans un premier temps, présenter les limites des politiques de création d'emplois mis en œuvre sur la période 2009 -2023 avant d'examiner les facteurs endogènes qui déterminent leur impact.

6.1 L'(in)adéquation des politiques d'emploi des jeunes

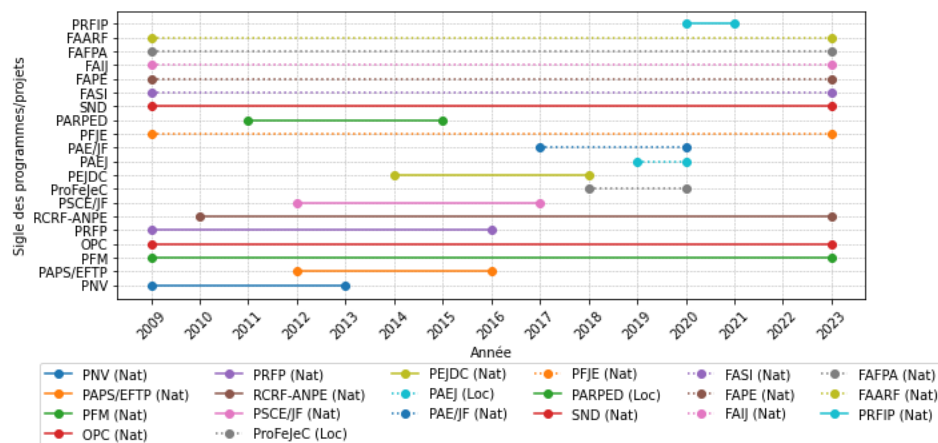
Cette sous-section s'intéresse à la multiplicité des programmes et projets d'emploi des jeunes et des femmes à travers leur similarité et leurs lacunes. Elle identifie aussi leurs insuffisances en termes de genre, mais aussi d'inclusion des groupes vulnérables. Elle analyse par ailleurs l'optimalité de la répartition des ressources financières entre les différents programmes, mais aussi la soutenabilité des programmes et la qualité de leur coordination.

Le Graphique 2 illustre la chronologie de 20 projets et programmes dont la mise en œuvre a débuté en 2009. La durée de chacun d'eux est représentée par deux points, et des couleurs distinctes sont attribuées selon le sigle du projet. Ce graphique met en évidence la similarité de plusieurs d'entre eux qui poursuivent les mêmes objectifs. Par exemple, entre 2013 et 2016, huit projets destinés à améliorer l'employabilité des jeunes (indiqués par un trait continu) ont été exécutés simultanément.

La similarité des programmes peut entraver leur efficacité et limiter leur impact, entraînant ainsi une redondance des efforts et un gaspillage de ressources financières et humaines, surtout lorsque les programmes ciblent les mêmes zones ou populations sans

coordination efficace. Certains bénéficiaires ont rapporté que les gestionnaires de programmes les avaient invités à participer à des formations qu'ils avaient déjà suivies dans un passé récent.

Graphique 2: Chronologie des programmes et projets d'emploi de jeunes selon les objectifs visés 2009-2023



Source: auteurs

Note :

(Nat)=programme couvre le territoire national

(Loc) =Programme couvre une partie du territoire

Améliorer l'employabilité des jeunes (trait continu). Promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes (point).

6.2 Coordination et pilotage des programmes et projets de création d'emplois pour les jeunes

Sur le plan institutionnel, le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles, est chargé de coordonner la politique du gouvernement en matière d'emploi. Dans la structuration de ce Ministère, le décret N°2016-380-/PRES/PM/MJFIP confère à quatre (04) types de structures des attributions qui leur permettent d'œuvrer dans le cadre de la promotion de l'emploi. Sans mettre en relation ces structures. Le manque de coordination existe également entre les structures du Ministère et les structures rattachées (MJE, 2017). Ce manque de synergie entre ces différentes structures rend leur fonctionnement moins efficace. Selon des interviews avec

les cadres et l'exploitation des documents diagnostiques du secteur de l'emploi, il ressort que le manque de ressources financières handicape le Ministère et ne lui permet pas d'assurer efficacement le pilotage des politiques de création d'emplois.

Le manque de coordination des interventions des structures intervenant dans le sous-secteur des emplois conduit à la non-prise en compte de la complémentarité entre les interventions. Par exemple, des activités telles que THIMO, la formation des jeunes aux engins lourds, le placement des jeunes en stages sont prévues en même temps dans les programmes PSCE, PEJDC et le PISJ.

En outre, les programmes ne font pas le suivi-évaluation de leurs activités une priorité, et même s'ils le font, le suivi se limite uniquement aux nombres de bénéficiaires et aux montants du financement (MJE, 2017). Par exemple, le programme d'Autonomisation Socio-économique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF) a atteint ses objectifs grâce au suivi sur le terrain, car il accordait aux acteurs en charge du suivi 2000 FCFA soit environ 3 euros à chaque sortie.

Enfin, les programmes n'intègrent pas dans leur mise en œuvre un volet durabilité de leur intervention. La stratégie de durabilité devrait être élaborée avec une forte implication de tous les acteurs, et des bénéficiaires en particulier.

6.3 Besoin de plus d'engagement des décideurs politiques

L'analyse des différents programmes montre que ceux qui ont bénéficié d'un engagement réel de la part des responsables politiques ont connu du succès (source : Interview des acteurs, juin 2023). En effet, l'implication des politiques, surtout au plus haut niveau, facilite l'adoption rapide des programmes, ainsi que la disponibilité des ressources financières provenant de la contribution de l'État.

« Parmi les bonnes pratiques, il faut d'abord une volonté politique affirmée dès l'élaboration du programme. Pendant la mise en œuvre, le politique doit laisser la liberté

de décision aux techniciens conformément aux documents de programmes. Un autre élément des bonnes pratiques est le suivi. » (source : Interview des acteurs, juin 2023)

L'engagement des politiques devrait porter également sur l'amélioration de la formation dans le monde rural et la multiplication des actions d'accompagnement et renforcement du rôle de l'intermédiation sur le marché du travail.

6.4 Besoin d'une plus grande implication des structures déconcentrées et de la prise en compte de l'informalité de l'économie

Deux éléments cruciaux pour la réussite de la mise en œuvre des programmes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes sont l'implication des structures décentralisées (régionales et provinciales) et la prise en compte de l'informalité du fait de sa part significative dans l'économie.

La contribution des responsables au niveau des structures régionales et départementales dans tout le cycle du projet permettra de prendre en compte certains facteurs locaux, ethniques ou culturels dans la conception du programme et d'éviter l'inadéquation entre le contenu du programme et sa mise en œuvre.

Les pays dont une part significative de l'économie est informelle ont recouru à divers mécanismes pour améliorer les conditions de travail et accroître la contribution du secteur informel à l'économie nationale. Parmi ces politiques on peut citer la simplification du régime fiscal pour les petites entreprises afin d'encourager leur formalisation (Marchese, 2021), la protection sociale des travailleurs du secteur informel (Bahamon & Barrios, 2020) ou le soutien des travailleurs informels dans leur regroupement en associations ou en coopératives pour améliorer leur pouvoir de négociation, leur accès aux marchés et aux crédits, et faciliter leur intégration dans l'économie formelle (Ponsot & Mauget, 2008).

Par ailleurs, l'agriculture contractuelle est une approche qui garantit un marché aux agriculteurs qui s'engagent à vendre leur récolte à un prix prédéfini. Elle peut contribuer à pallier certaines lacunes des programmes d'emploi, surtout dans les pays où le secteur primaire joue un rôle prépondérant.

6.5 Endogénéiser les politiques d'emploi des jeunes

L'objectif de cette sous-section est de présenter le niveau d'influence des différentes parties prenantes à partir d'une analyse du rôle des partenaires techniques et financiers, mais aussi du Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi. La sous-section aborde les inégalités de genre, ethniques ou liées au handicap, et analyse l'implication des acteurs privés dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.

6.6 Inclusion des groupes vulnérables : La non prise en compte de l'hétérogénéité des personnes vivant avec un handicap

La plupart des programmes de création d'emplois pour les jeunes prennent en compte le genre en attribuant un quota aux femmes mais ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité des personnes vivant avec un handicap. De même, d'après les focus group, les personnes vivant avec un handicap ont un problème d'accessibilité physique aux structures de l'administration qui ne disposent pas de rampes d'accès pour les personnes handicapées motrices. Elles sont obligées de se faire accompagner par une personne valide, mais cette dernière réclame généralement une part lorsque le financement est acquis.

En termes de lacunes de connaissances, plusieurs points peuvent être notés :

- Emplois verts : Dans un contexte de changement climatique, la création d'emplois devrait prendre en compte cette préoccupation en favorisant les emplois verts.

Cette préoccupation n'apparaît pas dans les programmes, et aucune recherche n'a été entreprise pour évaluer la part des emplois verts dans les emplois créés.

- Protection de l'emploi : Peu d'études se sont intéressées à la contribution des politiques de création d'emploi à la protection de l'emploi. Certaines études ont montré la précarité des emplois créés. Il serait important de mener des investigations pour identifier les conditions de création d'emplois plus sécurisés.
- Insertion dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales : Aucun programme de création d'emplois ne s'intéresse à l'intégration des jeunes dans les chaînes de valeur régionales ou mondiales. Or, ce sont ces types d'emplois qui garantissent des revenus importants et peuvent générer d'autres emplois au niveau local.
- Évaluation de l'impact des programmes de création d'emplois : On note également un manque de connaissances dans l'évaluation de l'impact des différents types de programmes sur les bénéficiaires.
- Analyse coûts-bénéfices des programmes de création d'emplois : Nous avons également noté l'absence de données sur le rapport coûts-bénéfices de ces programmes. Pourtant, une telle analyse pourrait aider à plaider en faveur d'un financement accru des programmes de création d'emplois ayant un rapport coûts-bénéfices avantageux.

6.7 Implication des parties prenantes

Le succès de ces programmes de création d'emplois pour les jeunes nécessite également l'implication des différentes parties prenantes. D'après les interviews, l'implication des parties prenantes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes permet de prendre en compte les spécificités locales, notamment les critères d'identification des bénéficiaires, afin de réduire l'aléa moral comme ce fut le cas avec le projet "Emplois des Jeunes et Développement de Compétences" au Burkina Faso (PEJDC) (source : Interview des acteurs, juin 2023).

De même, certains fonds mettent en œuvre leur programme sans impliquer les directeurs régionaux et provinciaux. Cependant, pour recouvrer leurs prêts, ils sont parfois obligés de se faire accompagner par la police.

La recherche scientifique devrait être en pole position dans le suivi évaluation de ces programmes afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions publiques.

Bien que cette étude ait fourni des informations précieuses sur les politiques d'emploi, elle ne prend pas en compte les initiatives des collectivités locales ou celles des ONG, ce qui en limite la portée.

VII Conclusion et implications de politiques

Cette recherche visait à faire le diagnostic complet des politiques d'emploi des jeunes et des études empiriques afin d'en tirer des enseignements susceptibles de fournir des connaissances empiriques et des bonnes pratiques susceptibles d'éclairer les décideurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de création d'emplois pour les jeunes.

L'analyse de la documentation a permis d'identifier les principaux défis que rencontrent les jeunes dans leur quête d'emplois, les inégalités entre les genres et les zones de résidence.

Quant à l'environnement institutionnel, il a révélé l'existence de plusieurs structures au sein du Ministère chargé de la jeunesse et de l'emploi, ainsi que des structures rattachées. On note cependant l'absence d'un cadre de coordination entre celles-ci. Le manque de pilotage des interventions visant à créer des emplois pour les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables a conduit à l'élaboration de plusieurs

programmes souvent redondants, ayant tous pour objectifs d'améliorer l'employabilité des jeunes, de promouvoir l'esprit d'entreprise et de protéger les droits des jeunes au travail.

L'analyse des entretiens et des discussions de groupe a identifié des facteurs qui déterminent le succès des programmes de création d'emplois pour les jeunes. Ces facteurs incluent l'engagement initial des autorités politiques, l'inclusion politique limitée pendant la mise en œuvre, et l'implication des structures déconcentrées (directeurs régionaux et provinciaux). L'intégration des bénéficiaires dans la résolution des difficultés a conduit à des innovations, comme les garderies mobiles, et renforcé la durabilité des programmes. Cependant, l'étude souligne une prise en compte insuffisante des besoins des personnes en situation de handicap dans ces initiatives.

En termes d'implications de politiques économiques, on peut retenir les recommandations suivantes :

- Il serait crucial de réorganiser l'environnement institutionnel afin d'attribuer un rôle spécifique à chaque structure, mettant l'accent sur leurs synergies. Cette opération permettrait de supprimer les structures redondantes, et d'économiser ainsi des ressources financières importantes.
- Il serait également indiqué d'exiger l'enregistrement de tous les programmes et projets à un guichet unique avant leur exécution, afin d'identifier et de fusionner les programmes similaires, réduisant ainsi les coûts de fonctionnement.
- Il conviendrait aussi de promouvoir la culture de redevabilité en intégrant systématiquement dans tous les programmes une section suivi et évaluation, ainsi qu'une évaluation d'impact. La production de données sur les réalisations du programme permettra de capitaliser les bonnes pratiques pour améliorer les programmes futurs.
- Le gouvernement devrait imprimer la dynamique démographique au rythme des investissements afin que l'économie puisse créer des emplois pour les nouvelles générations.

- Une partie des investissements publics pour la création d'emplois devrait être affectée à la formation du capital humain, notamment la scolarisation au primaire et au secondaire, augmentant ainsi l'employabilité des jeunes et des femmes.
- Les programmes de création d'emplois devraient cibler les jeunes et les femmes en milieu rural pour réduire la proportion de personnes qui font face aux défis de l'emploi et l'exode rural.
- Le gouvernement devrait augmenter les investissements dans la formation professionnelle pour qu'elle profite à un plus grand nombre de jeunes et de femmes, réduisant ainsi la proportion de NEET (jeunes ne travaillant pas, n'étudiant pas, ne suivant pas de formation).
- Le gouvernement devrait exiger l'implication des acteurs sur le terrain dans les programmes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, depuis la conception jusqu'à l'évaluation.
- Les documents de programme/projet devraient inclure une stratégie de durabilité, avec la mise en place d'une structure fonctionnelle chargée du pilotage à long terme, telle qu'un groupement d'intérêt public (GIP), ainsi que les directions déconcentrées au niveau régional.
- La recherche scientifique devrait être centrale dans le suivi évaluation qui est mis en place dans ces programmes.
- le pays devrait mettre en place un programme permanent de recherche sur la problématique de l'emploi des jeunes.

Références

- AFRISTAT. (2021). Revue régionale sur les conditions de vie des populations, l'emploi et le secteur informel dans les États membres de l'UEMOA.
- Alzuá, M. L., & Brassiolo, P. (2006). *The Impact of Training Policies in Argentina : An Evaluation of Proyecto Joven*. Inter-American Development Bank. <https://doi.org/10.18235/0011182>
- Attanasio, O., Kugler, A., & Meghir, C. (2011). Subsidizing Vocational Training for Disadvantaged Youth in Colombia: Evidence from a Randomized Trial. *American Economic Journal: Applied Economics*, 3(3), 188-220. <https://doi.org/10.1257/app.3.3.188>
- Bahamon, A. T. A., & Barrios, A. J. E. (2020). *BENEFICIOS ECONÓMICOS PERIÓDICOS EN COLOMBIA- UN ENFOQUE DIRECTO A LOS AHORRADORES DE LOS BEPS DESDE EL AÑO 2020 AL 2022*.
- Bandiera, O., Buehren, N., Burgess, R., Goldstein, M., Gulesci, S., Rasul, I., & Sulaiman, M. (2020). Women's Empowerment in Action: Evidence from a Randomized Control Trial in Africa. *American Economic Journal: Applied Economics*, 12(1), 210-259. <https://doi.org/10.1257/app.20170416>
- BIT (éd.). (2020). global employment trends for youth 2020 : Technolgy and the future of jobs. international labour office.
- Blattman, C., Fiala, N., Berlin, D., & Martinez, S. (2013). *Generating skilled self-employment in developing countries : Experimental evidence from Uganda*.
- Breitkreuz, R., Stanton, C., Brady, N., Pattison-Williams, J., King, E. D., Mishra, C., & Swallow, B. (2017). The Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme : A Policy Solution to Rural Poverty in India? *Development Policy Review*, 35(3), 397-417. <https://doi.org/10.1111/dpr.12220>
- Broecke, S. (2013). Tackling graduate unemployment in North Africa through employment subsidies: A look at the SIVP programme in Tunisia. *IZA Journal of Labor Policy*, 2(1), 9. <https://doi.org/10.1186/2193-9004-2-9>
- CAPES(2013). Etude nationale sur l'emploi des jeunes au Burkina Faso. Centre d'analyse des politiques économiques et sociales
- Card, D., Ibararán, P., Regalia, F., Rosas-Shady, D., & Soares, Y. (2011). The Labor Market Impacts of Youth Training in the Dominican Republic. *Journal of Labor Economics*, 29(2), 267-300. <https://doi.org/10.1086/658090>
- Chakravarty, S., Lundberg, M., Nikolov, P., & Zenker, J. (2016). *The Role of Training Programs for Youth Employment in Nepal : Impact Evaluation Report on the Employment Fund*. World Bank, Washington, DC. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-7656>
- Chong, A., Galdo, J., & Saavedra, J. (2008). Informality and productivity in the labor market in Peru. *Journal of Economic Policy Reform*, 11(4), 229-245. <https://doi.org/10.1080/17487870802543480>
- Coale, A. J. (1989). Demographic Transition. In *Social Economics* (p. 16-23). Palgrave Macmillan, London. https://doi.org/10.1007/978-1-349-19806-1_4

- Commission Européenne. (2007). *Inclusion Strategy of the « Youth in Action » programme (2007-2013)*.
- Conseil national de la prospective et de la planification stratégique (2025). *Etude nationale prospective Burkina 2025*.
- DAHOUN, M., & OUEDRAOGO, B. (2011). *Projet d'appui a la mise en place d'un programme national de volontariat au Burkina Faso, evaluation finale. Programme des Nations Unies pour le Développement*.
- Diaz, A. M. (2013). The employment advantage of skilled urban municipalities in Colombia. *Ens. Polit. Econ*, 31, 70.
- FasterCapital. (2023). *Ecosysteme de start up le fonds souverain du Bresil alimente l'entrepreneuriat*. FasterCapital. <https://fastercapital.com/fr/contenu/Ecosysteme-de-start-up---le-fonds-souverain-du-Bresil-alimente-l-entrepreneuriat.html>
- François, B. Z. (2022, novembre 10). *Commerce de l'or au Burkina Faso : Circuit formel et trafic*. <https://www.investirauburkina.net/secteurs-et-marches/mines/commerce-de-lor-au-burkina-faso-circuit-formel-et-traffic.html>
- Franklin, S. (2014). *Job Search, Transport Costs and Youth Unemployment : Evidence from Urban Ethiopia*.
- Frölich, M., & Huber, M. (2015). *Direct and indirect treatment effects : Causal chains and mediation analysis with instrumental variables*.
- Galdo, J., Jaramillo, M., Montalva, V. S., & Moreau, S. (2008). *Household Wealth and Heterogeneous Impacts of a Market-Based Training Program : The Case of Projoven in Peru*.
- Groh, M., Krishnan, N., McKenzie, D., & Vishwanath, T. (2012). *Soft Skills or Hard Cash? The Impact of Training and Wage Subsidy Programs on Female Youth Employment in Jordan*. The World Bank. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-6141>
- ICEJA(2014). *CARTOGRAPHIE ET DIAGNOSTIC DE L'EMPLOI DES JEUNES AU BURKINA FASO. Initiative conjointe pour l'Emploi des Jeunes en Afrique*
- ILO. (2020). *global employment trends for youth 2020*. (s. d.).
- INSD. (2003). *Enquête Continue sur les conditions de vie des Ménages (ECVM) [jeu de données]*.
- INSD. (2003). *Enquête Continue sur les conditions de vie des Ménages (ECVM) [jeu de données]*.
- INSD. (2014). *Enquête Continue multisectorielle (ECM) [jeu de données]*.
- INSD. (2014). *Enquête Continue multisectorielle (ECM) [jeu de données]*.
- INSD. (2018). *Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages [jeu de données]*.
- INSD. (2018). *Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages [jeu de données]*.
- INSD. (2022). *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso-SYNTHESE DES RESULTATS DEFINITIFS*.

- International Initiative for Impact Evaluation (3ie), Bhatia, R., Lala Chinoy, S., Independent researcher, Kaushish, B., International Initiative for Impact Evaluation (3ie), Puri, J., International Initiative for Impact Evaluation (3ie), Singh Chahar, V., Independent researcher, Waddington, H., & International Initiative for Impact Evaluation (3ie). (2017). *Examining the evidence on the effectiveness of India's rural employment guarantee act.* (2017^e éd.). International Initiative for Impact Evaluation (3ie). <https://doi.org/10.23846/wp0027>
- JAMES, L., NEIL, R., GARETH, R., & VOLKER, S. (2014). Wage subsidies and youth employment in South Africa : Evidence from a randomised control trial. *Working Papers, 2.*
- Marchese, M. (2021). *Les régimes fiscaux préférentiels pour les MPME: Aspects opérationnels, preuves de leur impact et incidences sur le plan des politiques.*
- MEF (2010). Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Ministère de l'économie et des finances (MEF). Ouagadougou, Burkina Faso.
- MESSRS (2008). Politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (PN/EFTP). Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJE (2008). Plan d'actions opérationnel de la Politique nationale de l'emploi. Ministère de la jeunesse et de l'emploi. Ouagadougou. Burkina Faso.
- MJE (2008). Politique nationale de l'emploi. Ministère de la jeunesse et de l'emploi. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJE (2010). La décennie de la jeunesse au Burkina Faso: Acquis et Perspectives. Ministère de la jeunesse et de l'emploi. Ouagadougou. Burkina Faso.
- MJE. (2017). Rapport diagnostic du sous-secteur de l'emploi. Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle.
- MJE. (2019). Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels au Burkina Faso, rapport d'achèvement [Rapport final]. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES.
- MJE. (2020). Projet emplois des jeunes et développement des compétences (PEJDC). Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.
- MJFIP (2016). Etude d'Evaluation et d'Impact du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ). Rapport final, Ministère de la Jeunesse, de la Formation et l'Insertion Professionnelle (MJFIP)
- MJFIP (2019). Evaluation Finale de Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF). Rapport Final, Ministère de la Jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles.
- MJFIP(2014). Emploi des jeunes au Burkina Faso : État des lieux et perspectives. Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi.
- MJFIP(2017). Rapport diagnostic du sous-secteur emploi. Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles

- MJFPE/BAD (2013). Rapport sur la cartographie et le diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJPEJ (2020). Evaluation Finale de la Mise en Œuvre du Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC). Rapport Final
- MSJE. (2022). *ANNUAIRE STATISTIQUE 2021 DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI.*
- MSJE. (2022). *ANNUAIRE STATISTIQUE 2021 DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI.*
- OCDE. (2011). *QUELS RISQUES? QUELLES POLITIQUES? Perspectives économiques de l'OCDE, 2011, 1.*
- OECD. (2020). *SME and Entrepreneurship Policy in Brazil 2020.* OECD. <https://doi.org/10.1787/cc5feb81-en>
- OCDE (2024), *Boîte à outils de l'OCDE sur les politiques en faveur des jeunes, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2cae0310-fr>.*
- Ognjenovi, K. (2012). *YOUTH EMPLOYMENT POLICIES IN SERBIA: FRAMEWORK, INTERVENTIONS, RESULTS.*
- OIT (2020). dix ans d'intervention en faveur de l'emploi des jeunes au quels enseignements? Burkina Faso.
- ONEF (2021). Etude sur l'Insertion des bénéficiaires des actions de formation 2019 et 2020 du FAFPA, Rapport Final, Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
- Ouattara, M. (2021). Rapport d'Evaluation Finale Projet « Appui a l'Entrepreneuriat des Jeunes », Action Communautaire pour le Développement Intégral (ACDI) et Flare Of Light (FOL)
- PNDES. (2016). PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES I) 2016-2020.
- PNDES. (2021). PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES II) 2021-2025.
- PNUD (2016). Sous-Programme : Augmentation de Revenus et Promotion de l'Emploi Décent en Faveur des Femmes et des Jeunes, Rapport d'Evaluation Finale
- Ponsot, F., & Mauget, R. (2008). Les coopératives de pêcheurs: De la solidarité locale à une stratégie de développement. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma, 307, 87.* <https://doi.org/10.7202/1021198ar>
- Premand, P., Brodmann, S., Almeida, R., Grun, R., & Barouni, M. (2012). *Entrepreneurship training and self-employment among university graduates: Evidence from a randomized trial in Tunisia.*
- Protection, U. S. (2013). Growth and Employment Evidence from India, Kenya, Malawi, Mexico and Tajikistan. Vol. ISBN : 9-78. Social Protection, Growth and Employment.
- SAEC (2022). Evaluation A mi-parcours du Projet Job Booster SEC. Société Africaine d'Etude et de Conseils, Rapport Final

- SEN/PND. (2022). Politique nationale de développement.
- Sissao, M. (2019). Projet Femmes-Jeunes Entrepreneurs et Citoyenneté-(ProFeJeC). PNUD.
- Some, L. (2017, novembre 28). *Une exploration de la réalité statistique des TPE et PME africaines au travers du cas du BTP au Burkina Faso*. The Conversation. <http://theconversation.com/une-exploration-de-la-realite-statistique-des-tpe-et-pme-africaines-au-travers-du-cas-du-btp-au-burkina-faso-86806>
- SPONG (2014). Rapport d'étude sur l'état des lieux et la problématique de l'emploi des jeunes au Burkina Faso. Ouagadougou. Burkina Faso
- Spong(2014). Etude sur l'état des lieux et la problématique de l'emploi des jeunes au Burkina Faso
- Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015. (2011).
- Timothée, D., & Claire, L. (2021). *Le micro-crédit en Inde : Un nouveau chemin vers l'école ?* | CNRS Le journal. <https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/dialogues-economiques/le-micro-credit-en-inde-un-nouveau-chemin-vers-lecole>
- Vereinte Nationen (Éd.). (2018). Promoting inclusion through social protection. United Nations.
- WDI. (2023). *World Bank Open Data*. World Bank Open Data. <https://data.worldbank.org>
- WDI. (2023). *World Bank Open Data*. World Bank Open Data. <https://data.worldbank.org>